

Des élections pour des départements condamnés ?

PAR FRANÇOIS HULBERT



Géographe, professeur émérite de l'université de Lorraine (Metz).

De Balladur en 2002 à Attali en 2008, nombreux sont les rapports qui ont proposé la suppression des départements, et Manuel Valls, dans sa déclaration à l'Assemblée nationale, en avril 2014, reprend cette même proposition. Mais contre toute attente, et comme pour faire échec à la région, le gouvernement décide de consolider les départements en y faisant élire ou réélire, les 22 et 29 mars, plus de 4 000 conseillers. Avec les budgets dont ils disposent, les départements pourront continuer à bloquer la mise en place d'un pouvoir régional vraiment décentralisé. Rappelons que, regroupés, ces budgets représentent généralement plus du double du budget de la région dont ils font partie et que, dans beaucoup de régions, le budget du plus gros département est souvent supérieur à celui de la région tout entière ! Ce n'est pas l'addition des budgets insuffisants de deux ou trois régions qui fera un budget plus important pour les gérer ensemble...

Dans la réforme en cours, l'Etat central garde l'essentiel des pouvoirs et moyens d'agir et ne prévoit aucun nouveau partage des rôles entre Paris et les régions. C'est le gouvernement qui, souvent, vient contrarier les dynamiques et les projets de réorganisation territoriale issus des régions. C'est le cas en Alsace, où le projet d'assemblée unique remplaçant les deux départements a échoué, à cause des exigences imposées par le gouvernement, qui met aussi des règles trop contraignantes pour empêcher les départements de changer de région. La même question se pose au Pays basque, où les forces politiques et économiques de ce

territoire font pourtant consensus depuis des années pour créer leur collectivité territoriale. En Savoie, où existe, depuis 2011, entre les deux départements, une assemblée des pays de Savoie susceptible de les remplacer ; pourquoi voter maintenant pour consolider les deux assemblées départementales ?

Il était pourtant possible de supprimer ces assemblées départementales, ou de le faire là où des projets existent déjà, de les redessiner dans certains cas, ou les regrouper dans d'autres. Le Nord - Pas-de-Calais comme la Haute-Normandie auraient pu effacer leurs deux départements au profit d'une assemblée unique. Ce qui vient d'être décidé pour la Corse, fusion de la collectivité territoriale et des deux conseils départementaux, pourrait s'appliquer ailleurs.

On aurait aimé qu'au Parlement et dans les régions des voix s'élèvent pour demander que les élections de mars et décembre se tiennent le même jour et qu'en même temps on consulte la population sur le choix des regroupements territoriaux. Confisquée par les élus, cette réforme n'a jamais fait l'objet d'un véritable débat public. Alors que les discussions ne sont même pas terminées à l'Assemblée nationale et au Sénat sur le partage des pouvoirs, des moyens et des compétences entre départements et régions, les candidats sont déjà en campagne électorale. On va peut-être supprimer les départements, nous disent-ils, mais, en attendant, plus de 4 000 sièges sont à pourvoir, alors élevez-vous pour six ans dans le cadre des départements actuels.

Pour les régions, il était prévu de plafonner le nombre des conseillers dans les nouvelles assemblées

régionales à 150, mais les députés ont voté un amendement pour que ce nombre soit le même que le total du nombre des élus dans les assemblées actuelles. Pour la nouvelle région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne, ce nombre va s'élever à 169. Il atteint 182 dans l'Aquitaine élargie et 203 pour Rhône-Alpes unie à l'Auvergne ! Il semble assez clair que la priorité, pour les élus, c'est de retrouver leur siège dans les assemblées départementales et régionales, pour d'autres de s'y faire élire, et sans doute pour certains d'y cumuler des mandats. Cela leur importe beaucoup plus que d'alléger le mille-feuille territorial dont ils occupent toutes les strates. Ce sont aussi toutes les préfectures, les sous-préfectures et les 36 000 communes qui demeurent, tout comme le nombre de députés et de sénateurs. Le cumul des mandats est toujours pratiqué et leur durée n'a toujours pas de limites. Comment ne pas s'étonner de voir André Vallini, secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, se présenter aux élections départementales, en Isère, où il siège depuis 1992, comme pour sceller le *statu quo* territorial qu'il est pourtant chargé de faire bouger ?

C'est dans ce contexte que les citoyens sont appelés à voter pour légitimer une réforme qui maintient en place départements et régions. Faut-il rappeler que, depuis 1986, à chaque élection régionale, c'est près de 10 % d'électeurs en moins qui se présentent aux urnes, pour tomber à moins de 50 % en 2010. Aux élections cantonales, le taux de participation, qui a toujours dépassé 60 %, n'était plus que de 45 % en 2011. Quel taux d'abstention faudra-t-il atteindre pour que les politiques réagissent face à une telle situation ? ■